



Le 30 avril Deux Mille Dix-neuf à 20 H 00, les membres composant le Conseil municipal de la commune de VEAUCHE se sont réunis, salle des conseils, sous la présidence de Monsieur Christian SAPY, Maire, après avoir dûment été convoqués, dans les délais légaux, le 23 avril 2019.

PRESENTS :

Christian SAPY, Martine DEGOUTTE, Christophe BEGON, Valérie TISSOT, Gérard DUBOIS, Catherine RIOUX, Christophe LALLEMAND, Bertrand VALLA, Suzanne LYONNET, Pascal CELLIER, Pascale OLLAGNIER, Michel BONNAND, Jean-Christophe CHOMAT, Sabine MARSANNE, Muriel BOREL, Christine LA MARCA, Monique GIRARDON, Claire GANDIN, Olivier JOURET, Sylvie VALOUR

Excusés avec pouvoir : Véronique BADET, Eric LEONE, Elise FAYOLLE, Brigitte CHANCRIN, Julien MAZENOD, Mathilde MAGDINIER, Alexandre BADET, Michel CHAUSSENDE,

Excusés sans pouvoir : Alain RIEU,

SECRETARE DE SEANCE : Pascale OLLAGNIER

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Véronique BADET,
Eric LEONE,
Elise FAYOLLE,
Brigitte CHANCRIN,
Julien MAZENOD,
Mathilde MAGDINIER,
Alexandre BADET,
Michel CHAUSSENDE,

Mandataires

Martine DEGOUTTE
Suzanne LYONNET
Valérie TISSOT
Christophe BEGON
Gérard DUBOIS
Muriel BOREL
Catherine RIOUX
Monique GIRARDON

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux ainsi qu'à l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal des 26 mars 2019 et 10 avril 2019

→ En l'absence de remarque les comptes rendus des 26 mars 2019 et 10 avril 2019 sont approuvés par le Conseil municipal

Pascale OLLAGNIER est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance tenante ainsi qu'à la présentation des dossiers.

Compte-rendu de la délégation de signature consentie au titre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dossier présenté par Monsieur le Maire

↳ **Décision Administrative n°2019-03**

Marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Foyer des Travailleurs attribué **au groupement d'entreprises dont la société CIMAISE ARCHITECTES** - 10A Rue de la Productique - Technopôle CS80708 - 42950 SAINT ETIENNE Cedex I **est le mandataire** et constitué des co-traitants suivants : GBA & CO, AVP INGENIERIE, BOST INGENIERIE, GENIE ACOUSTIQUE et FRANCOIS TOURNY.

Le marché est signé **pour un forfait provisoire de rémunération après négociation de 157 250,00 Euros H.T., soit un montant T.T.C. de 188 700,00 Euros.**

Le marché débute à sa notification et la mission du Maître d'œuvre **s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement** ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Dossier n°2019-41 - Subventions municipales 2019 – Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen et vote - Dossiers présentés par Valérie TISSOT, Christophe LALLEMAND, Martine DEGOUTTE et Catherine RIOUX

Il est déposé sur le bureau de l'Assemblée municipale un récapitulatif des propositions de subventions de fonctionnement qui pourraient être accordées aux associations et autres organismes à but non lucratif (tableaux en annexe).

Le Conseil municipal, à l'unanimité (28 POUR), décide d'allouer la somme de 74 640,00 Euros aux associations et autres organismes à but non lucratif (tableaux ci-dessous).

Associations culturelles	Vote 2019
Réflexes et Mémoire	500,00 €
Club des Jeunes	1 200,00 €
Club Veauchois de Scrabble	500,00 €
Club des 4 roues Les amis de Jean Noël	500,00 €
Compagnie Danse Comédia	3 000,00 €
Compagnie Danse Comédia Participation chauffage	2 500,00 €
Côté Cour	600,00 €
Les Amis de Veauche en Forez	800,00 €
Mille Coups de Choeur	3 000,00 €
Orchestre d'Harmonie des Verriers	4 800,00 €
Veauche encore en chansons	800,00 €
Veauche Jumelages	6000,00 €
Total Général	24 200,00 €

Associations sportives	Vote 2019
A.G.S.V.	5 500,00 €
Association Sportive Equestre Loisir 42	900,00 €
Association Retraite sportive Veauche	400,00 €
C.R.A.P.	6 250,00 €
Etoile Sportive de Veauche	6 400,00 €
Fumble Ultimate	700,00 €
Gym Volontaire	1 000,00 €
Korfbal Amicale Laïque	300,00 €
Les Cimes Veauchoises	600,00 €
Office des Sports	650,00 €
Olympique de Veauche karaté	600,00 €
Running Club Veauchois	500,00 €
Shotokan Karaté	1 100,00 €
Tennis Club de Veauche	3 550,00 €
Tennis de table Veauche	900,00 €
UCF42	720,00 €
I + UN	300,00 €
Total Général	30 370,00 €

Associations et autres organismes à but non lucratif sociaux	Vote 2019
Avec Toit Forez	200,00 €
Comité d'aide aux lépreux	380,00 €
Banque Alimentaire de la Loire	500,00 €
Club de l'Amitié du 3 ^{ème} Age	1 400,00 €
Croix Rouge Française Antenne de Veauche	690,00 €
Amicale des donneurs de sang	770,00 €
Familles Françaises	1 400,00 €
Familles Laïques	1 400,00 €
Familles Rurales	1 400,00 €
F.N.A.C.A.	350,00 €
FNATH section Veauche Saint Galmier	300,00 €
Fraternité Djibouti France	200,00 €
Génération Part-Ages (Bénévoles hôpital de St Galmier)	800,00 €
IMC Loire	520,00 €
Les Restaurants du Coeur	200,00 €
Renaissance	440,00 €
Secours Catholique	690,00 €
Souvenir Français	280,00 €
Vie Libre	440,00 €
I rose I espoir Secteur Forez	300,00 €
Terre partagée	200,00 €
Ma petite oreille (nouvelle association)	150,00 €
Total Général	13 010,00 €

Associations et autres organismes à but non lucratif scolaires	Vote 2019
APEL (Association parents d'élèves de l'Ecole Privée)	1 410,00 €
FCPE (Association parents d'élèves des Ecoles Publiques)	3 000,00 €
Chantons à l'école	150,00 €

CFA Les Mouliniers	400,00 €
BTP CFA Loire Michel Cluzel	450,00 €
ARPA (Assoc Roannaise Pour l'Apprentissage)	300,00 €
MFR Montbrison	450,00 €
MFR Saint Laurent de Chamousset	50,00 €
MFR de Chaumont	50,00 €
Lycée Agricole privé E.Gauthier	50,00 €
Lycée des Monts du Lyonnais - Lycée des métiers	750,00 €
Total Général	7 060,00 €

Dossier n°2019-42 - Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle - Organisation du Grand Prix cycliste de la Ville de Veauche par l'UCF 42 - Dossier présenté par Christophe LALLEMAND

Christophe LALLEMAND informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association « UCF 42 » représentée par son Président, Monsieur Claude GERBAUD et dont le siège social se situe à la Maison des Associations – Place Monte San Biaggio – 42610 à Saint Romain le Puy.

Christophe LALLEMAND expose à l'assemblée que le 68^{ème} Grand Prix de la Ville de Veauche organisé par l'association « UCF 42 » se déroulera le 22 juillet 2019.

Au vu du dossier présenté par l'association « UCF 42 » et de l'intérêt sportif que présente cet évènement pour la Commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité (28 POUR), décide d'allouer à l'association « UCF 42 » une subvention exceptionnelle de 1 530,00 euros correspondant aux frais d'organisation de la course.

Dossier n°2019-43 - Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle - Section Sportive Scolaire Ultimate du Collège Antoine Guichard - Championnat de France UNSS d'Ultimate - Dossier présenté par Christophe LALLEMAND

Christophe LALLEMAND informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle formulée, au nom de la Section Sportive Scolaire Ultimate du Collège Antoine Guichard, par Madame BARITHEL, professeur d'Education Physique et Sportive et Mr DUCRAY, Principal du Collège Antoine Guichard.

Il expose à l'assemblée que les élèves de la section sportive vont participer au Championnat de France UNSS d'Ultimate à La Baule du 13 au 15 mai 2019. Cette équipe a terminé 1^{ère} au niveau du Championnat d'académie excellence pour se qualifier avec un état d'esprit et un comportement appréciés par leurs adversaires.

L'équipe sera composée de 14 jeunes collégiens dont 8 Veauchois.

Au vu du dossier présenté par l'association sportive du Collège Antoine Guichard et de l'intérêt sportif que présente cet évènement pour nos collégiens,

Le Conseil municipal, à l'unanimité (28 POUR), décide d'allouer à l'Association Sportive du Collège Antoine Guichard une subvention exceptionnelle de 500,00 Euros, correspondant aux frais de participation à ce Championnat de France.

Dossier n°2019-44 - Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle - Collège Antoine Guichard - Séjour linguistique des élèves de 3^{ème} en Angleterre - Dossier présenté par Catherine RIOUX

Catherine RIOUX informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle formulée par Mr DUCRAY, Principal du Collège Antoine Guichard à VEAUCHE.

Elle expose au Conseil municipal que deux classes d'élèves de 3^{ème} du collège Antoine Guichard vont se rendre à Londres (Angleterre) du 5 au 11 mai 2019 dans le cadre d'un projet pédagogique.

Au vu du dossier présenté par le Collège Antoine Guichard et de l'intérêt culturel que présente ce projet pour nos collégiens,

Le Conseil municipal, à l'unanimité (28 POUR), décide d'allouer au Collège Antoine Guichard une subvention exceptionnelle de 1000,00 €uros, correspondant à une participation aux frais liés à l'organisation de ce séjour.

Dossier n°2019-45 - Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle - Association Veauche-Jumelages - 50^{ème} Anniversaire du jumelage avec Neu Isenburg - Dossier présenté par Valérie TISSOT

Valérie TISSOT fait part à l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Veauche-Jumelages représentée par son Président, Florent TISSOT et dont le siège social se situe Place Jacques Raffin 42340 à VEAUCHE.

Elle informe le Conseil municipal que l'association Veauche Jumelages va participer à l'organisation des festivités du 50^{ème} anniversaire du jumelage officiel avec notre ville jumelle de Neu Isenburg en Allemagne. Cette manifestation se déroulera du 10 au 12 mai prochains.

Considérant qu'il paraît important de s'associer à ce projet important pour nos deux villes,

Le Conseil municipal, à l'unanimité (28 POUR), décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 3000,00 €uros à l'association Veauche-Jumelages dans le cadre de l'organisation du 50^{ème} anniversaire du jumelage officiel avec notre ville jumelle de Neu Isenburg en Allemagne.

Dossier n°2019-46 - Partenariat entre la Ville de Veauche, l'Association Veauche Jumelages, la Maison de l'Europe et des Jumelages et la Maison des Européens Lyon (MDEL) - Signature d'une convention - Dossier présenté par Valérie TISSOT

Valérie TISSOT informe l'assemblée de l'opportunité pour la Commune et l'association Veauche Jumelages de s'associer à la Maison de l'Europe et des Jumelages et la Maison des Européens Lyon afin de conduire un certain nombre d'actions d'information, d'animation et de formation sur les questions européennes.

Elle expose que ces actions seront conduites auprès de la population de la commune et lors de rencontres de jumelages, sans discrimination et dans le respect des valeurs énoncées dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui garantissent la dignité humaine, les libertés, l'égalité, la solidarité, la citoyenneté et la justice.

Afin de formaliser ce partenariat, Valérie TISSOT dépose sur le bureau de l'assemblée un projet de convention tripartite devant intervenir entre la Commune, l'Association Veauche Jumelages, la Maison de l'Europe et des Jumelages et la Maison des Européens Lyon, convention dans laquelle figurent les engagements respectifs des partenaires.

La Maison des Européens Lyon, centre d'information (MDEL), s'engage à soutenir les actions conduites à Veauche en mettant à disposition des partenaires la documentation utile à l'information et les outils pédagogiques nécessaires aux animations.

Pour ce qui est des actions de formations portant sur des thématiques européennes, sur des questions de mobilité pour les jeunes et sur les diverses sources de financements utiles aux comités de jumelages et aux associations d'éducation populaire du département, la ville de Veauche et sa Maison de l'Europe et des jumelages acceptent d'être le relai départemental de la MDEL et de soutenir les actions de formation qui viendraient à être organisées.

Les partenaires s'engagent à se tenir informés réciproquement des activités qu'ils réaliseront, à Veauche pour les premiers, dans le département de la Loire pour la MDEL.

Les associations, Maison de l'Europe et des jumelages et Maison des Européens Lyon, s'engagent à une évaluation trimestrielle de leurs actions réciproques. Pour cette évaluation, elles utiliseront les outils liés au label à savoir :

- Les statistiques des réseaux sociaux et les demandes spécifiques d'information de la Commission,
- Le formulaire d'évaluation des événements et participations.

D'une manière générale, les deux associations établiront un dialogue permanent afin d'enrichir leurs actions réciproques ou conjointes.

La présente convention est établie pour une durée d'un an, sauf dénonciation de l'une des parties dans les deux mois qui précède son renouvellement.

Les partenaires conviennent de faire un bilan de leur coopération au bout d'un an. Selon la teneur de celui-ci, la présente convention sera réajustée pour tenir compte d'éventuelles coopérations nouvelles, sans quoi, elle sera reconduite par tacite reconduction pour un an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (28 POUR) approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat devant intervenir entre la Commune, l'Association Veauche Jumelages, la Maison de l'Europe et des Jumelages et la Maison des Européens Lyon.

Dossier n°2019-47 - Mise en place d'un nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) incluant le Plan Mercredi – signature d'une convention - Dossier présenté par Catherine RIOUX

Catherine RIOUX rappelle à l'assemblée sa délibération n°2014-83 du 30 juin 2014 par laquelle avait été mis en place le Projet Educatif Territorial (PEDT) sur la commune de Veauche pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2014.

Par délibération n°2017-58 en date du 9 mai 2017, le Conseil municipal avait autorisé le renouvellement de ce PEDT pour une durée de 3 ans,

Catherine RIOUX expose à l'assemblée qu'en raison de l'arrêt des Temps d'Activité Périscolaire (TAP), le PEDT de la Commune mis en place précédemment est devenu caduque et qu'il convient de mettre en place un nouveau PEDT incluant le Plan Mercredi.

Le Plan Mercredi repose sur l'établissement d'un nouveau Projet Educatif Territorial à partir d'une nouvelle organisation scolaire à 4 jours, en permettant au plus grand nombre d'enfants de bénéficier d'une offre éducative de qualité le mercredi et en complémentarité avec l'école.

Le plan mercredi est prioritairement centré sur les activités périscolaires destinées aux élèves des écoles primaires en particulier le mercredi. Il peut prévoir des activités les autres jours pendant la pause méridienne et les cours.

Il nécessite l'existence d'un comité de pilotage, instance de dialogue, chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co-construire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le comité de pilotage, sous la Présidence du Maire, réunit l'ensemble des acteurs contribuant au projet.

Les objectifs partagés par les partenaires sont :

- respecter les rythmes et les besoins de l'enfant
- élargir les centres d'intérêts de l'enfant,
- favoriser l'accès à la diversité des connaissances, des pratiques sportives et culturelles,
- articuler les projets pédagogiques autour des projets d'école
- travailler en lien avec les différentes équipes éducatives,
- travailler sur le positionnement professionnel des animateurs,
- travailler en lien avec les associations locales

Pour les communes souhaitant contractualiser dans le Plan Mercredi, les accueils de loisirs déclarés doivent inscrire leur fonctionnement dans le respect des principes d'une charte de qualité.

Catherine RIOUX dépose sur le bureau de l'assemblée le Projet Educatif Territorial (PEDT) incluant le Plan Mercredi de la Commune de Veauche.

Celui-ci présente notamment les objectifs et les moyens du PEDT, les différents partenaires, l'organisation des activités périscolaires du mercredi et celles qui peuvent être proposées les autres jours de la semaine.

Cette convention, signée pour une durée de 3 ans, permettra à la commune de percevoir une subvention CAF sur les heures nouvelles (mercredi matin notamment).

Le Conseil municipal, à l'unanimité (28 POUR) approuve le nouveau PEDT incluant le Plan Mercredi et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau PEDT ainsi que tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Dossier n°2019-48 - Approbation du projet de réhabilitation du Foyer des Travailleurs - Dossier présenté par Bertrand VALLA

Vu la délibération du 6 décembre 2016 portant sur une demande de fonds de concours auprès de la CCPSG pour la réhabilitation du foyer des travailleurs et compte tenu de l'évolution du projet,

Bertrand VALLA expose :

La commune de Veauche travaille sur un grand projet portant sur la création d'un nouvel équipement culturel et de loisirs au cœur de la cité Saint Laurent, centre de vie dans un écrin d'architecture industrielle.

Depuis déjà plusieurs années, une réflexion est conduite sur l'offre proposée en matière d'équipements sur la commune de Veauche. La salle de spectacle l'escala a ainsi été créée en 2006 ; le complexe sportif de la commune a ouvert ses portes en 2012 à proximité du Pôle enfance jeunesse, inauguré en 2008, abritant principalement le centre de loisirs, le temps d'accueil périscolaire et le point info jeunesse.

La ville va poursuivre la modernisation urbaine de la cité Saint Laurent. Créée en 1883 par les fondateurs de la verrerie BSN, Messieurs Boussois, Souchon, Neuvesen, la cité s'est fondée autour de l'église et d'un bâtiment constitutif de la vie du quartier : le Foyer des travailleurs.

Ce bâtiment d'aspect architectural singulier est aujourd'hui inoccupé car il ne répond plus ni aux normes en vigueur ni à l'utilisation qui pourrait en être faite. Cependant, les associations et le monde économique local expriment une forte demande pour bénéficier d'une structure de taille modeste et pas uniquement destinée à la représentation de spectacles.

Le Foyer des travailleurs constitué de deux parties, dont l'une bénéficie d'un espace scénique représente le lieu idéal dans le patrimoine communal pour répondre à cette demande.

En parallèle, la ville de Veauche possède actuellement une bibliothèque de 300 m² installée dans un bâtiment vieillissant, ne répondant plus aux objectifs fixés par l'Etat et le Département en termes de surface par habitant.

La ville souhaite donc redonner à la bibliothèque l'image d'un lieu central de la collectivité.

L'ouvrir à un public plus large et sur des créneaux horaires qui permettraient d'établir de véritables programmes avec les écoles, l'institut d'éducation motrice La Grande Terre, l'école de musique voisine...

Enfin, la société OI installée sur la commune exploite un musée à destination des métiers du verre. Il serait souhaitable d'ouvrir ce lieu riche d'expérience à un plus grand public.

La commune de Veauche a lancé dans le 1er semestre 2018 les études préalables à la réhabilitation du Foyer des Travailleurs.

En premier lieu, l'objectif de la municipalité est d'offrir à la future médiathèque les locaux, les surfaces et les équipements nécessaires pour qu'elle prenne toute sa dimension au sein de Veauche mais aussi au cœur du territoire.

Une deuxième partie du Foyer des travailleurs, mutualisée entre la médiathèque et les associations sera constituée d'un auditorium permettant par ailleurs l'accueil de représentation à faible public.

Enfin, une surface du local sera consacrée au musée de la verrerie.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé.

Il permettra de proposer une esquisse de projet avant de s'orienter vers un avant-projet détaillé, élaboré avec la participation des utilisateurs et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques. La DRAC assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers.

À ce titre, la Ville de Veauche pourra déposer une demande de subvention auprès de la DRAC AURA afin de solliciter une aide de l'État pour le financement de la réhabilitation du foyer des travailleurs.

De plus, d'autres dossiers de demande de subventions devront être déposés auprès de tout financeurs possibles.

Le montant des travaux d'agrandissement et de réhabilitation sont estimés à 1 700 000 € HT hors études, maîtrise d'œuvre, équipement et mobilier. La dépense est prévue sur le chapitre 23 de l'exercice budgétaire en cours et la recette sera perçue au chapitre 13.

Le Conseil municipal, à la majorité (23 POUR et 5 CONTRE) approuve le projet présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à son élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire
Christian SAPY

